

SEANCE DU 21 MARS 2016

L'An Deux Mille seize, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 01/03/2016

Secrétaire de séance : CABROL Jean-Luc

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, COMBRES Corine FILLOL Isabelle, Adjoint, BEAUMONT Isabelle, BERTON Jean-Marie, Monsieur CABROL Jean-Luc, CHARTREUR Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, SCHMITTLIN Stéphane, Madame BERNIES Georgette, Monsieur PLAGNES Michel

Excusés :

Ordre du jour : - Vote du Compte Administratif 2015
 - Vote du Compte de Gestion 2015
 - Débat PADD PLUi

Questions diverses

1/ Liner piscine : intervention de M. Branco

Faisant suite au courrier envoyé par la Mairie concernant les problèmes de plis du liner, M. Branco est venu apporter des informations complémentaires. Les défauts concernés ne viendraient pas du cerclage. Il confirme sa proposition de remplacer gracieusement le liner existant dès l'automne 2016.

2/ Adhésion annuelle au CAUE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion annuelle auprès du CAUE.

Le montant de la cotisation s'élève à 100€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3/ Demande de moratoire Barrage de Beauregard :

Monsieur le Maire lit le courrier de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (FFAM) qui sollicite le soutien des élus pour éviter la démolition du barrage de Beauregard.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée quelles sont les personnes qui souhaitent signer cette demande. Au total, 14 élus répondent favorablement.

4/ Enfouissement du réseau HTA lieu-dit Sonnet

Monsieur le Maire présente le dossier envoyé par ERDF pour consultation concernant l'enfouissement de la ligne HTA entre les lieux-dits Sonnet et Baqué. En raison de l'urgence de ces travaux, il ne peut être envisagé en même temps la dissimulation des réseaux BT et FT par le SDEE.

5/ Problème d'écoulement des eaux chemin de Bacharnaud :

Monsieur le Maire aborde le problème récurrent du mauvais écoulement des eaux pluviales sur le chemin de Bacharnaud. Il est proposé au Conseil de demander à l'Agglomération d'Agen d'évaluer les causes de ce désagrément et de conseiller la commune sur les travaux à réaliser.

6/ Délégation Coséano

Il est proposé aux conseillers que la délégation communale pour Coséano porte une bouteille de vin pour le Conseiller Départemental, pour le Conseiller Régional et le Président de la Communauté des Communes, une corbeille de produits locaux et une peinture représentant la commune pour le Conseil Municipal. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7/ Absence du personnel

- Monsieur de Maire explique que pour des raisons budgétaires le personnel absent ne sera pas systématiquement remplacé.

Pour le périscolaire, les normes d'encadrement seront respectées, le remplacement sera donc fonction des effectifs.

- Monsieur le Maire précise que la prime de fin d'année accordée aux agents pourrait être dégressive proportionnellement à leur absence. Ce point sera abordé dans un prochain Conseil Municipal.

8/ Appel d'offres de la Maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg

Madame Fillol et Monsieur Cabrol présentent le travail de la CAO.

Après une première analyse, 4 candidats ont été retenus et auditionnés. Suite aux auditions, de nouvelles offres ont été étudiées.

Monsieur le Maire précise que l'opération ne sera pas lancée tant que l'emprunt bancaire ne sera pas accordé.

9/ Sollicitation du FSIPL dans le cadre de l'Aménagement du bourg

Madame Fillol explique que la commune peut, dans le cadre de son projet d'aménagement du bourg et au titre de la mobilité, solliciter le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local auprès du Préfet de Région.

En effet, l'aire de parking de covoiturage et d'arrêt de bus envisagée dans le projet pour un montant de 36.000EUR HT pourrait être éligible à une aide au titre du FSIPL à hauteur de 30% soit 10.800EUR.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le FSILP.

10/ Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France

Télécom

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom :

Secteur : Rouats – route de Gaugelin

Il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention cadre signée entre le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) et France Télécom concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Monsieur le Maire précise que compte tenu des participations du Syndicat et de France TELECOM à ces travaux, la part financière estimative de la commune s'élève à 3611.53€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France TELECOM, secteur route de Gaugelin au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47),
- **APPROUVE et AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et le SDEE 47,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

11/ Négociation emprunt pour l'aménagement du bourg

Monsieur Cabrol présente les démarches en cours avec les organismes de prêt.

12/ Compte administratif

M. Cabrol, conseiller en charge des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2015 arrêté au 31 décembre qui est en tout point conforme au compte de gestion du Comptable du Trésor Public. Mention faite des crédits ouverts au budget primitif, des décisions modificatives et des restes à réaliser, la balance s'établit ainsi :

Sans les reports (001 et 002) :

Investissement :

Dépense : 216 288.32€ Recette : 106 955.90€

Fonctionnement :

Dépense : 552 721.09€ Recette : 596 830.11€

Avec les reports :

Investissement :

Dépense : 216 288.32 € Recette : 213 085.27€

Fonctionnement :

Dépense : 552 721.09 € Recette : 637 769.52€

Résultat de clôture :

L'excédent de clôture de l'exercice s'élève à 81 767.38 € compte tenu des reports 2014. Le déficit dû aux restes à réaliser s'élève à 19 954 € le résultat reporté au compte 002 sera de 61 813.38 €, l'affectation en réserve étant de 23 157.05 €.

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif tel que présenté à l'unanimité.

Tour de table :

- M. Gonano : une réunion du comité de pilotage des TAP va être organisée.
- Mme Combres : va assister à la réunion Clé vacances
- Mme Laurent : va assister à la commission Habitat et Logement social
- M. Cabrol : en commission finance de l'Agglomération, les élus ont pris connaissance des nouvelles dépenses éligibles au FCTVA (fonctionnement bâtiments et voirie)
- Mme Beaumont : question sur le projet de MAM. M. Gonano donne les mêmes réponses que lors du dernier Conseil.
- M. Causse : M. Tobelem prépare gracieusement un diaporama (genèse des relations Aubiac/Coséano, Présentation de la commune) qui sera diffusé à Coséano. Il est nécessaire de travailler sur les dépliants pour les nouveaux arrivants.

- Mme Bernières : prépare la demande de subvention pour le stage basket
- M. Huguet : interpelle sur les vitesses excessives des automobilistes route de Hartanès
- Mme Fillol : en commission urbanisme, un dépliant du CAUE a été distribué qu'il serait intéressant de communiquer aux administrés.

Pour la Défense Incendie, l'agglomération va réaliser un schéma, en attendant, nous continuons à prescrire les bâches de 60m3.

En commission intercommunale, il a été précisé que les travaux eaux pluviales seraient pris en charge par l'agglomération uniquement pour les voies communautaires.

Concernant le projet d'évolution de la station d'épuration, Mme Fillol propose d'organiser une réunion avec les services concernés.

- M. Perros rend compte de la réunion sur la sécurité routière.

Fin de la séance 21h30